

**MAIRIE DE MENNECY
VILLE DE MENNECY**

Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 28 JANVIER 1999

Composant le Conseil : 33
En Exercice : 33
Présents à la séance : 27

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 28 janvier 1999 à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-sept, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. Xavier DUGOIN, Sénateur Maire

Mesdames, Messieurs, Jean-Jacques **ROBERT**, Claude **GARRO**, André **LEON**, Bernard **BOULEY**, Joël **MONIER**, Michelle **LE MOEN**, Pierre **TELLIER**, Jean-Claude **GILLES**, Daniel **PERRET**, André **MURON**, Claude **ROCHE**, Chantal **LANGUET**, Alain **LE QUELLEC**, Philippe **SALVON**, Apolo **LOU YUS**, Annie **BRUNET**, Isabelle **BOURET**, Valérie **FRENARD**, Laetitia **NERRANT**, Claude **ROUMEJON**, Elisabeth **DOUSSAIN**, Josiane **GUILLOT**, Jean-Marie **BONNEAU**, Gilles **EVEILLARD**, Michel **GUERRIER**, Hubert **DE MESMAY**, **Conseillers Municipaux**

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

Mme Monique **SAILLET**, Adjoint au Maire, pouvoir à M. Claude **GARRO**
Mme Marie-Claire **CUTILLAS**, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Xavier **DUGOIN**
M. Jean-Michel **PRADALIE**, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme Chantal **LANGUET**
M. Jacques **REBUFAT**, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Bernard **BOULEY**
M. Alain **RAYMOND**, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Alain **LE QUELLEC**
Mme Gilberte **MARTIN**, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme Josiane **GUILLOT**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

*Madame Annie **BRUNET**, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

- 1°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1999 - BUDGET GENERAL
- 2°) INVENTAIRE COMMUNAL - INTEGRATION D'UN VEHICULE DE TYPE « RENAULT »

II - TRAVAUX - URBANISME

Rapporteur : Daniel PERRET

- 3°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1999 - BUDGET ASSAINISSEMENT
- 4°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1999 - BUDGET EAU POTABLE
- 5°) DEMANDE DE SUBVENTIONS DE PRINCIPE - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CHATEAU D'EAU
- 6°) VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE AUTELEC

III - SECURITE - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Pierre TELLIER

- 7°) AVENANT N°1 AU MARCHE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX VOIRIE, ASSAINISSEMENT ET LOCATION DE MATERIEL
- 8°) TARIFICATION DES SERVICES RELATIFS AU CIMETIERE
- 9°) REGLEMENT DES CIMETIERES (Point N°9 reporté)
- 10°) MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR REPRISE DES TOMBES A CONCESSIONS TRENTENAIRES EXPIREES
- 11°) MARCHE DE DEFINITION D'UN PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DU ROUSSET

Annulé

12°) DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE - MISE EN CONFORMITE DES AIRES COLLECTIVES DE JEUX INSTALLEES DANS LES ECOLES MATERNELLES PRIMAIRES ET DIFFERENTS SITES DE LA COMMUNE

IV - SERVICE CULTUREL

Rapporteur : Joël MONIER

13°) TARIFICATION DES ACTIVITES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE, DE DANSE, YOGA ET D'ART DRAMATIQUE 1999/2000

V - SCOLAIRE ET BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Jean-Claude GILLES

14°) SUBVENTION ATTRIBUEES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES ET DIVERS ETABLISSEMENTS

15°) TARIFICATION DES SEANCES « ATELIERS ECRITURE »

16°) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT CONCERNANT LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE

VI - CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

17°) NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION « ad hoc » - NUISANCES OLFACTIVES

18°) LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU LYCEE « MARIE LAURENCIN »

VII - DIVERS

APPROBATION DE LA CESSION DE 7 LITS DE LA VILLE DE RIS-ORANGIS A LA VILLE DE BONDOUFLE DANS LE CADRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA